

## Pièces à fournir pour les demandeurs de Carte Grise

### **Pour un changement de domicile**

#### **Si vous avez un ancien numéro d'immatriculation (ex : 1234 AB 80)**

- \* le formulaire Cerfa n°13750\*01 rempli
- \* l'ancien certificat d'immatriculation (détacher le coupon en bas du certificat pour vous permettre de circuler pendant 1 mois)
- \* la photocopie de la Carte Nationale d'Identité
- \* la photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (photocopie EDF, Lyonnaise des Eaux...)
- \* chèque NON DATE de 2.50 € à l'ordre du Trésor Public ou mandat cash (à faire à la Poste)

#### **Si vous avez un nouveau numéro d'immatriculation (ex : AB-123-CD)**

- \* le formulaire Cerfa n°13750\*01 rempli
- \* la photocopie du certificat d'immatriculation (garder l'original en attendant de recevoir l'étiquette autocollante à apposer sur l'adresse)
- \* la photocopie de la Carte Nationale d'Identité
- \* la photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (photocopie EDF, Lyonnaise des Eaux...)

### **Pour un transfert de carte grise**

- \* le formulaire Cerfa n°13750\*01 rempli
- \* un des 3 exemplaires du formulaire Cerfa 13754\*01
- \* **l'ancienne carte grise barrée, datée au jour et à l'heure de la vente et signée de la main du vendeur**
- \* la photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (photocopie EDF, Lyonnaise des Eaux...)
- \* la photocopie de la Carte Nationale d'Identité
- \* le paiement de la carte grise par chèque NON DATE ou mandat cash (à faire à la Poste), à l'ordre du Trésor Public (à ce montant s'ajoute 4 € de frais de gestion et 2.50 € de frais de dossier)
- \* l'original du contrôle technique datant de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans.

### **Pour un duplicata (en cas de vol, de perte ou de détérioration)**

- \* le formulaire Cerfa n°13750\*01 rempli
- \* le formulaire Cerfa n°13753\*01 à établir en 2 exemplaires (en cas de perte ou de vol) **ou** le certificat d'immatriculation détérioré (pour un duplicata suite à une détérioration)
- \* la photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (photocopie EDF, Lyonnaise des Eaux...)
- \* la photocopie de la Carte Nationale d'Identité
- \* le paiement de la carte grise par chèque NON DATE ou mandat cash (à faire à la Poste), à l'ordre du Trésor Public (à ce montant s'ajoute 4 € de frais de gestion et 2.50 € de frais de dossier)
- \* l'original du contrôle technique datant de moins de 2 ans